

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 11 octobre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 octobre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme AOUED), Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE (Mme MÜLLER de SCHONGOR), Sophie BÖRNER (M. NOURRY).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

AP20211011_ 1

Présents : 26

Annexe : - Livret des décisions

Rapporteur : Le Maire

En conformité avec L'article L 2122-23 du CGCT, l'assemblée est informée de la signature des actes suivants (cf. document joint) :

■ **GESTION DU DOMAINE COMMUNAL ET DU PATRIMOINE**

5° conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

9° accepter dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

23° décisions relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

■ **CONVENTIONS ET CONTRATS DE LOCATION, DROITS DE PLACE ET MISES A DISPOSITION :**

louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (locations, mises à disposition, ODP, payantes ou gratuites) ;

N°	DATE	TYPE	OBJET	COSIGNATAIRE	DEBUT	FIN	R/D
AV1-C2021-08	23-sept	AOT DOM.PUBLIC	COMMERCE FORAIN	DESCLOS David		15-nov	total 7647,50€

■ **ORGANISATION DES SERVICES – TARIFS ET REGIES**

2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, tous les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; 7° régies comptables ;

N°	DATE	TYPE	OBJET
D2021-54	09-sept	10° aliénation de biens mobiliers	VENTE DES KAYAKS

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le
Certifiée exécutoire le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 11 octobre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 octobre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme AOUED), Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE (Mme MÜLLER de SCHONGOR), Sophie BÖRNER (M. NOURRY).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

**CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES EN REPONSE
AUX OBSERVATIONS FORMULEES PAR LA CRC DANS SON RAPPORT**

AP20211011_2

Présents : 26

Annexe : -bilan

Rapporteur : Le Maire - VU en C° finances du 7/10/2021

Conformément aux dispositions de l'article L243-6 du code des juridictions financières (CJF), par délibération en date du 9 décembre 2019, le conseil municipal a pris acte de la communication et de la présentation du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de la commune de Ouistreham pour les exercices de 2015 à 2018.

L'article L243-9 du code des juridictions financières dispose que l'ordonnateur de la collectivité territoriale doit présenter, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport qui dresse le bilan des actions entreprises en réponse aux observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes (CRC), document qui sera communiqué à la CRC, avec les pièces justificatives listées en annexe, pour intégration dans sa synthèse annuelle.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le
Certifiée exécutoire le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 11 octobre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 octobre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BALL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme AOUED), Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE (Mme MÜLLER de SCHONGOR), Sophie BÖRNER (M. NOURRY).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTION INTERNE – MODIFICATION DE GRADES

DEL20211011_02	Présents : 26	Pouvoirs : 3	Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :
----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : Mme Naudot - VU en C° finances du 7/10/2021, CT du 11/10/2021

A la suite de la promotion interne de certains agents communaux, il convient de modifier leur poste qui est ouvert dans leur grade d'origine.

Aussi, après avis du CT en date du 11/10/2021, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et considérant l'arrêté n°GPEC-2021-132 établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2021, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité de procéder aux modifications suivantes, avec effet au 1^{er} décembre 2021 :

nb	Poste/service	modification de grades		
		Création au 01/12/2021		Suppression au 01/12/2021
		Base	Nouveau grade	Grade d'origine
FILIERE ADMINISTRATIVE				
1	Etat civil / Services à la Population	35/35 ^e	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur
FILIERE CULTURELLE				
1	Bibliothèque/ Education-Culture	35/35 ^e	Assistant de conservation principal 2 ^{ème} cl.	Assist. conservation du patrimoine
1	Bibliothèque / Education-Culture	35/35 ^e	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} cl.	Adjoint du patrimoine
1	Bibliothèque / Education-Culture	27.5/35 ^e	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} cl.	Adjoint du patrimoine
FILIERE TECHNIQUE				
1	Garage auto / Services Techniques	35/35 ^e	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl.	Adjoint technique
4	Cantine / Education-Culture	35/35 ^e	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl.	Adjoint technique
1	Ecoles / Education-Culture	35/35 ^e	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl.	Adjoint technique
1	Entretien bât. / Education-Culture	27.5/35 ^e	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl.	Adjoint technique
1	Accueil CANO / Sports-Evénementiel	35/35 ^e	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl.	Adjoint technique
FILIERE SECURITE				
2	Police municipale	35/35 ^e	Brigadier-Chef Principal	Gardien Brigadier

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 11 octobre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 octobre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme AOUED), Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE (Mme MÜLLER de SCHONGOR), Sophie BÖRNER (M. NOURRY).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – ECOLE DE MUSIQUE – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME ET DES EFFECTIFS

DEL20211011_02	Présents : 26	Pouvoirs : 3	Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :
----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : Mme Miralles - VU en C^e finances du 7/10/2021, CT du 11/10/2021

Par courrier en date du 08 septembre 2021, un agent en poste à l'Ecole de Musique a sollicité la collectivité pour mettre un terme à la réalisation de certaines missions qui lui étaient confiées, et par conséquent réduire son temps de travail de la durée correspondante, avec effet au 1^{er} novembre 2021.

Par ailleurs, afin d'assurer la continuité de service et la reprise des missions qui ne seront plus effectuées par cet agent, il convient de créer un poste comme suit :

Ainsi, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité de modifier les effectifs de l'EMIO comme suit, avec une modification de poste et une création de poste :

modification de poste				
Poste/service	Création au 01/11/2021		Suppression au 01/11/2021	
	grade	Base	grade	Base
FILIERE CULTURELLE				
Enseignant chargé de la formation musicale / EMIO	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	4.5/20ème	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} cl.	11/20ème
Enseignant chargé de l'Eveil musical / EMIO	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	6.5/20ème		

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le
Certifiée exécutoire le

1

REÇU EN PREFECTURE

le 13/10/2021

Application agréée E-legalite.com

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 11 octobre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 octobre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme AOUED), Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE (Mme MÜLLER de SCHONGOR), Sophie BÖRNER (M. NOURRY).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

SOUTIEN EN FAVEUR DU PERSONNEL – PARTICIPATION EMPLOYEUR AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – OUVERTURE AUX CONTRACTUELS DE LONGUE DUREE

DEL20211011_03

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : Mme Naudot - VU en C° finances du 7/10/2021, CT du 11/10/2021

Par délibération en date du 13 décembre 2012, la commune de OUISTREHAM a voté le principe d'une participation au financement de la protection sociale complémentaire réglée par ses agents auprès d'une mutuelle au titre des risques Santé et Prévoyance, sous conditions que l'agent soit fonctionnaire ou stagiaire de la fonction publique et que son contrat de mutuelle soit labellisé.

Pour l'année 2021, le montant de la participation de la commune s'élève à :

13.27€ pour un agent seul

+ 9.50€ supplémentaires si le conjoint est inclus dans le contrat labellisé

+ 5.41 € supplémentaires par enfant inclus au contrat, dans la limite de deux enfants.

Ces montants sont réévalués chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Le recours aux contractuels dans la fonction publique étant de plus en plus fréquent, il est proposé d'inclure ses agents, sous condition qu'ils soient recrutés par un contrat d'une durée minimale de 6 mois consécutifs.

Ainsi, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité d'ouvrir la participation employeur au financement de la protection sociale complémentaire aux contractuels de longue durée.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 11 octobre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 octobre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme AOUED), Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE (Mme MÜLLER de SCHONGOR), Sophie BÖRNER (M. NOURRY).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

**ALIENATION D'UN BIEN PORTANT MODIFICATION DE L'INVENTAIRE COMMUNAL – VENTE
DU BATEAU « SWORD BEACH »**

DEL20211011_04

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : M. Jammet- VU en C° finances du 7/10/2021

La commune possède un bateau pneumatique semi-rigide de 5m60 de marque ZEPPELIN, modèle COMMAND 18V PRO, qui est homologué en 4^e catégorie pour le transport de 6 personnes et assorti du matériel et de tout l'équipement nécessaire à son usage dans cette catégorie, et notamment un moteur de marque Yamaha d'une puissance de 80 cv et une remorque de route de marque PAM, modèle B551M.

Acquis neuf avec son équipement pour un peu plus de 22 000€HT (26 700€TTC) en 2004, ce bateau est enregistré sous le nom « Sword Beach » et immatriculé CNC 31976. Sa garantie portait sur 10 ans (2 ans pour le moteur).

Depuis le transfert de la compétence de la surveillance des baignades à la communauté urbaine, la commune n'en a plus l'utilité et la conservation de ce matériel devient problématique, tant pour ce qui est de son stockage que de son entretien. En conséquence, la municipalité a décidé de son aliénation avant qu'il ne perde toute valeur marchande.

L'association OCEAN, qui gère l'école de voile de Ouistreham et aurait l'usage de cet équipement dans le cadre de ses activités, s'est proposée pour en faire l'acquisition pour un prix de vente fixé à 7000€.

Dans ces conditions, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ➔ DECIDE la cession en l'état à l'association OCEAN du bateau semi-rigide enregistré sous le nom « Sword Beach » et immatriculé CNC 31976, avec son matériel et les équipements associés, au prix de 7000€ payable en 2 fois ;
- ➔ ACTE de la sortie de ce bien du listing des biens mobiliers de la commune et de l'inventaire communal, qui conditionnent notamment l'obligation d'assurance et la responsabilité de la ville, à la date effective de la cession.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le
Certifiée exécutoire le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 11 octobre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 octobre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme AOUED), Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE (Mme MÜLLER de SCHONGOR), Sophie BÖRNER (M. NOURRY).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ D'APPEL D'OFFRES POUR LA LOCATION DE LA FLOTTE AUTOMOBILE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

DEL20211011_05

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : M Pujol - VU en CAO le 24/09/2021, en C° finances du 7/10/2021

La commune a lancé une procédure d'appel d'offres pour la « LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES NEUFS ELECTRIQUES HYBRIDES ET THERMIQUES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE » (n° FIN2021) en vue de doter les services municipaux d'une flotte de véhicules adaptée, de type berline ou technique selon l'activité des services.

Cet appel d'offres fait suite au contrat signé dans le cadre d'une procédure adaptée en 2017 pour une durée de 2 ans, contrat ayant été reconduit pour une durée de 2 ans et qui vient à terme en ce mois d'octobre 2021.

La consultation, qui a été validée par la commission d'appel d'offres (CAO) le 24 septembre 2021, comprend non seulement la location de 14 véhicules neufs, mais aussi les équipements et l'entretien de ces véhicules, le tout décomposé en 5 lots :

- Lot 1 « location longue durée de véhicules neufs électriques » (1 véhicule)
- Lot 2 « location longue durée de véhicules neufs hybrides simples ou hybrides rechargeables » (2 véhicules)
- Lot 3 « location longue durée de véhicules neufs de type SUV » (1 véhicule)
- Lot 4 « location longue durée de véhicules neufs thermiques essence ou diesel gros volume » (2 véhicules)
- Lot 5 « location longue durée de véhicules neufs thermiques essence ou diesel petit volume » (8 véhicules)

Le contrat est établi pour une durée de 48 mois.

Le marché a été publié

- sur le site de la ville et sur la plateforme de dématérialisation e-marchéspublics.com le 17/07/2021 ;
- au BOAMP/JOUE le 20/07/2021) et dans le journal Ouest-France le 21/07/2021.

La date limite de réception était arrêtée le 9/09/2021 à 12h00. Au terme de ce délai, 9 offres ont été reçues dans les délais qui se répartissent comme suit :

lot 1 : 3 offres / lot 2 : 1 offre / lot 3 : 2 offres / lot 4 : 1 offre / lot 5 : 2 offres

8 des candidats présentent les capacités techniques, financières et professionnelles pour exécuter le marché et ont produit l'ensemble des documents demandés ; 1 offre a été rejetée.

Les offres ont été évaluées sur la base des critères d'attributions suivants :

- Prix : 60 % ;
- Valeur technique : 40%

Les éléments pris en compte pour déterminer la valeur technique de l'offre sont les suivants :

- Caractéristiques techniques des véhicules (fiches techniques – photos pour chacun des lots décrivant les conditions de maintenance des véhicules loués) : 20 Points
 - conditions de reprise des véhicules : 10 points
 - performances environnementales des véhicules pour chacun des lots (consommation énergétique et taux d'émission de CO2/km) : 10 points
- soit un total de 40 points stipulés dans le règlement de consultation.

En conséquence, au regard du rapport d'analyse des offres et de l'avis favorable de la CAO en date du 24/09/2021, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

➡ DECIDE d'attribuer le marché comme suit :

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT
1	LDD de véhicules neufs électriques	RENAULT DIAC 14 Av du pavé neuf 93 168 NOISY LE GRAND	21 565.84 €
2	LDD de véhicules neufs hybrides simples ou hybrides rechargeables	RENAULT DIAC 14 Av du pavé neuf 93 168 NOISY LE GRAND	45 908.22 €
3	LDD de véhicules neufs de type SUV	RENAULT DIAC 14 Av du pavé neuf 93 168 NOISY LE GRAND	29 424.48 €
4	LDD de véhicules neufs thermiques essence ou diesel gros volume	RENAULT DIAC 14 Av du pavé neuf 93 168 NOISY LE GRAND	91 029.89 €
5	LDD de véhicules neufs thermiques essence ou diesel petit volume	RENAULT DIAC 14 Av du pavé neuf 93 168 NOISY LE GRAND	135 344.64 €
<i>total</i>			323 273.07€

➡ AUTORISE le maire ou son représentant à signer avec les titulaires retenus les contrats et toutes pièces inhérentes au marché et à la procédure.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 11 octobre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 octobre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme AOUED), Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE (Mme MÜLLER de SCHONGOR), Sophie BÖRNER (M. NOURRY).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CASINO MUNICIPAL – SIGNATURE D'AVENANTS AUX CONTRATS (aven. n°4 à la convention d'exploitation et aven. n°4 à la convention d'occupation)

DEL20211011_06

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Abstentions : 2

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre :

Annexes : -Projets d'avenants

Rapporteur : Le Maire - VU en CDSP le 08/10/2021, en C° finances du 7/10/2021

Par un contrat de délégation de service public (constituée par une convention d'occupation et une convention d'exploitation) ayant pris effet le 1er novembre 2010, la Ville de Ouistreham a confié au Délégataire l'exploitation du casino de Riva-Bella.

La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a impacté sérieusement le fonctionnement et les résultats du casino, dont la reprise économique, après le déconfinement, a été encore stoppée dans son élan par un nouveau confinement. En conséquence, la SFCRB, délégataire, a sollicité quelques aménagements du contrat qui la lie à la collectivité afin de pouvoir faire face aux premières conséquences économiques de la crise sanitaire :

- En 1^{er} lieu, la prolongation de la délégation pour une durée de 2 ans (soit jusqu'au 31/10/2024) ;
- Une exonération du versement de la redevance pour occupation des locaux et pour le droit de stationnement jusqu'au 31/10/2022 ;
- Maintien des exonérations prévus dans les précédents avenants n°3 ;

En contrepartie, la collectivité a négocié :

- le retrait de l'article 19 de la convention d'exploitation qui prévoyait que la collectivité était tenue d'apporter une compensation au délégataire dans le cas d'un exercice négatif, à hauteur des montants ;
- Le maintien du prélèvement communal à 15% sur le produit de jeux après abattement.

Ces dispositions ont été actées dans 2 avenants soumis à la commission de délégation de service public en date du 8/10/2021, qui s'est prononcée favorablement.

Aussi, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants¹,

- ➔ APPROUVE les projets d'avenant n°4 à la convention d'exploitation et d'avenant n°4 à la convention d'occupation du casino qui ont été joints à la convocation ;
- ➔ AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants avec le délégataire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le

¹ M. Nourry s'abstient (y compris avec le pouvoir de Mme Börner)

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 11 octobre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 octobre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme AOUED), Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE (Mme MÜLLER de SCHONGOR), Sophie BÖRNER (M. NOURRY).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

AFFAIRES SCOLAIRES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES NUMERIQUES – PRESENTATION DU PROJET D'EQUIPEMENT DU GROUPE SCOLAIRE ET DU PLAN DE FINANCEMENT

DEL20211011_07

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : M Bigot - VU en C° Education le 18/05/2021, en C° finances du 7/10/2021

La Commune souhaite s'inscrire dans le plan de relance qui vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19.

Dans ce cadre, un important volet est dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative, et la municipalité a développé un projet global d'investissement pour équiper l'école communale :

Projet d'investissement d'équipement de l'école Isabelle Autissier :

- achat d'un ordinateur portable pour chaque classe de CP au CM2 afin de leur permettre une mobilité dans la classe, et de manière générale avoir une facilité de disponibilité numérique ;
- équipement et/ou la modernisation des vidéoprojecteurs devenus obsolètes, en fonction des besoins de chaque enseignant ;
- équipement de classe mobile numérique : une valise ainsi que 12 tablettes pour l'équivalent 4 classes. Cela inclut la maintenance logiciel et l'utilisation adapté au protocole de l'EN ;
- équipement des classes par des bornes WIFI débrayables : l'enseignant active le WIFI en appuyant sur un bouton de la borne, et le désactive de la même façon. Cela évite que les enfants soient exposés aux ondes à longueur de journée ;
- câblage par fibre optique de chaque classe, afin de permettre un accès à internet de très haut débit.

L'État propose des aides comprises entre **40% et 70% sur ce type de projet**, selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité, sur des projets construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques, sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous.

- o aide au titre d'un **appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires**, ou AAP « Label Écoles numériques 2020 », qui vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour **l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 & 3, du CP au CM2) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base**, en aidant au financement d'équipements numériques

destinés à favoriser les apprentissages, à enrichir le lien avec les familles et à conforter l'attractivité de l'école et des territoires ruraux.

Cette aide est accordée par l'Education Nationale dans le cadre d'un investissement minimum de 3500€/classe, et plafonnée à 70% de ces 3500€ et le projet doit être réalisé au plus tard le 31 décembre 2022.

- o aide au titre de la DSIL, accordée à hauteur de 40% de l'investissement, sous condition que le projet soit engagé sous 2 ans et terminé sous 4 ans.

Ces aides ne sont pas cumulables.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ➔ VALIDE le projet d'équipement de l'école Isabelle Autissier, conformément au plan de financement présenté dans le tableau suivant ;

SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES			
Plan de financement			
DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montant	Postes	Montant
Equipement salles de classe (TTC)	48 772,09 €	Subvention de l'Etat (min.40%)	27 833,56 €
Equipements mobiles (TTC)	29 279,14 €	Autofinancement (min.20%)	55 667,11 €
Services et ressources numériques (TTC)	5 449,44 €	Dont FCTVA (16,404%)	13 697,45 €
		Fonds propres Orb	41 969,66 €
TOTAL TTC	83 500,67 €	TOTAL	83 500,67 €
Dont TVA 20%	13 916,78 €		

- ➔ AUTORISE le maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL.
Le maire ayant reçu délégation d'attribution du conseil municipal par délibération du 26/05/2021 pour « demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attribution de subventions de nature à contribuer au financement de travaux et de toute opération d'investissement et à l'achat de tout équipement subventionnable », il est convenu que cette délégation est suspendue pour la présente délibération et uniquement dans le cadre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le